

LES PORTS

Mon emplacement portuaire

Place à l'année ou simple escale, toutes les informations dont vous avez besoin pour amarrer votre bateau sur le lac du Bourget sont ici !

Publié le 22 février 2021
Dernière modification le 15 janvier 2026

Place à l'année

Vous êtes déjà locataire d'une place

Vous allez changer de bateau

Nous devons obligatoirement valider ce changement au préalable, afin de vérifier que les caractéristiques du nouveau bateau correspondent bien à l'emplacement. Transmettez-nous par [mail ou courrier](https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>) la fiche technique ou la carte de navigation de votre nouveau bateau.

Vous souhaitez vous assurer que votre bateau est bien identifié

Le nom et l'immatriculation de votre bateau doivent obligatoirement être inscrits sur la coque et être visibles depuis le ponton d'amarrage.

Vous souhaitez changer votre bateau d'emplacement

Pour cela, remplissez [le formulaire de permutation](https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/Les_ports/emplacement_portuaire/FICH_Permutation.pdf) (https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Service_a_la_population/Les_ports/emplacement_portuaire/FICH_Permutation.pdf) et envoyez-le-nous par [courrier ou par mail](https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>).

Vous allez vendre votre bateau et céder votre place

C'est possible. Pour cela, remplissez [le formulaire de transfert d'emplacement](#) et envoyez-le-nous par [courrier ou par mail](#) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>). Après étude par le service des ports, une réponse vous sera transmise sous un mois.

Attention : ne réalisez pas votre vente avant d'avoir reçu notre accord !

Téléchargez notre modèle [d'acte de vente de bateau](#).

Vous allez libérer temporairement votre emplacement

> au moins une semaine

Merci d'informer la capitainerie d'Aix-les-Bains de vos dates de départ et de retour au 04 79 61 28 29 ou par mail capitainerieaix@grand-lac.fr. Votre emplacement sera de nouveau à votre disposition à votre retour.

> au moins un mois en juillet / août

Si la largeur de votre emplacement portuaire a une dimension de 2,30 mètres et plus, et que vous libérez votre place au moins un mois (juillet et/ou août), merci d'informer la capitainerie d'Aix-les-Bains au 04 79 61 28 29 ou par mail : capitainerieaix@grand-lac.fr. Vous pourrez (sous certaines conditions) bénéficier d'une minoration de 20 % sur votre redevance portuaire de l'année en cours. Votre emplacement sera de nouveau à votre disposition à votre retour.

> durant un an

Vous pouvez libérer votre emplacement portuaire pour une année civile et le récupérer le 1er janvier de l'année suivante. Pour cela, écrivez-nous par [mail, par courrier](#) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>) ou via [le portail Alizée](#) (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>) avant le 30 avril de l'année en cours. Votre redevance portuaire n'est pas due.

Vous souhaitez céder votre emplacement définitivement

Pour cela, écrivez-nous par [mail ou par courrier](#) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>). Votre emplacement sera alors proposé à un plaisancier sur liste d'attente.

Vous changez de coordonnées

Merci de nous indiquer par téléphone, [mail, courrier](https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire#c1214>), physiquement ou via [le portail Alizée](https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC) (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>) tout changement d'adresse postale, de numéro de téléphone, d'adresse mail...

Cela nous permet de vous transmettre toutes les informations liées à votre emplacement mais aussi de vous avertir d'informations de dernière minute (comme les phénomènes météo ou la tenue d'une manifestation).

Vous sollicitez une place

En raison du grand nombre d'inscrits sur les listes d'attente des ports du lac du Bourget, de l'ordre de 1200 inscriptions, et compte tenu du temps d'attente élevé pour obtenir une place de port (en moyenne 14 ans) il a été décidé de ne plus prendre en compte les nouvelles inscriptions à compter du 1^{er} avril 2024. Pour les personnes actuellement inscrites, la situation reste inchangée et le renouvellement reste à faire chaque fin d'année à l'initiative du futur plaisancier.



Des places sont disponibles aux hangars des Mottets !

Si vous souhaitez vous inscrire sur liste d'attente pour stocker votre bateau dans les hangars des Mottets (places à sec), remplissez [le formulaire de gardiennage hangars Mottets](#) et renvoyez-le-nous à l'adresse : servicedesports@grand-lac.fr, accompagné d'une copie des papiers du bateau, de l'attestation d'assurance et de la fiche valeur du bateau.

En savoir plus : consultez le [mode d'emploi des hangars des Mottets](#) ainsi que [les tarifs](#).

A noter : les interventions mécaniques, nettoyage et entretien de la coque doivent être réalisées par vos soins ou par un professionnel avant le stockage sur le site des Mottets.

Les escales

Pour toutes informations sur les escales [rendez-vous ici.](https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale) (<https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/ports-de-grand-lac/pre-inscription-en-escale>) Les inscriptions pour les escales se font uniquement en ligne, [le portail ALIZEE pour les inscriptions 2026 le lundi 5 janvier 2026 à 6h00 ici.](https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC) (<https://portail.alizee-soft.com/GRDLAC>)

Je recycle mon bateau

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/ports/mon-emplacement-portuaire?>

Votre bateau est vieux, irréparable, non navigable ? L'APER, vous permet de déconstruire, recycler et valoriser votre bateau de plaisance en fin de vie, **gratuitement**, dans l'un de ses centres agréés. Vous faites un geste écologique, responsable et durable.

Retrouvez plus d'information sur le site internet de [l'APER](https://www.recyclemonbateau.fr/l-aper-association-pour-la-plaisance-eco-responsable/) (<https://www.recyclemonbateau.fr/l-aper-association-pour-la-plaisance-eco-responsable/>) ou en téléchargeant [ce flyer](#).



SUR LE SITE

- › Les ports du territoire
- › Naviguer : services et réglementation



GRAND LAC

Service Ports et Plages

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

⌚ du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 04 79 6183 84

✉️ [Courriel](#)

📍 [ITINÉRAIRE](https://www.google.com/maps/dir//45.681401,5.905628) (<https://www.google.com/maps/dir//45.681401,5.905628>)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

